

## Saison Méditerranée 2026

### Présentation et règlement de l'appel à projets : « Saison Méditerranée 2026 / demande de labellisation avec ou sans financement »

A Marseille en juin 2023, le Président de la République a annoncé l'organisation d'une Saison Méditerranée en 2026 : « *Une saison des artistes, des entrepreneurs, des innovateurs, qui permettra de faire émerger des projets communs de toutes les rives de la Méditerranée* ».

Berceau de grandes civilisations, de partages et de migrations, la Méditerranée est aussi la première zone touristique mondiale au cœur des enjeux climatiques, économiques, de mobilités et d'interculturalités.

La *Saison Méditerranée* soulignera les forces et les complémentarités culturelles et économiques des pays du pourtour méditerranéen, et leur capacité d'action commune pour répondre aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

Elle visera à renforcer la création et l'innovation, la richesse des échanges, valorisera les initiatives de la jeunesse et des diasporas en particulier, ainsi que la circulation des biens, des idées et des personnes.

La *Saison Méditerranée* aura vocation à appuyer et initier des projets de coopération à échelle régionale, entre des partenaires issus de toutes les rives de la Méditerranée. Une attention particulière sera portée aux propositions conçues en priorité avec des professionnels des pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte et Liban, au regard de l'importance des liens existants avec les actrices et acteurs des sociétés civiles de ces pays. Les projets sont libres d'associer d'autres partenaires, opératrices et opérateurs issus de l'ensemble des rives de la Méditerranée.

La *Saison Méditerranée* se déroulera principalement en France, sur tout le territoire, entre le 15 mai et le 31 octobre 2026 et sera inaugurée à Marseille.

Elle rayonnera sur le pourtour de la Méditerranée à travers l'organisation de temps forts dans plusieurs pays de la région, en lien avec le réseau diplomatique français à l'étranger.

Le commissariat de la Saison propose aux structures porteuses de projets de s'inscrire dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

1. Les utopies spéculatives

- Modes de vies, fragilisation et nouvelles adaptations, initiatives environnementales ;
- Solidarités et pratiques collectives autour de la réparation et de la préservation du vivant.

La mer Méditerranée est une zone de vulnérabilité au cœur des urgences climatiques, propice à l'invention de pratiques qui relient justice sociale et environnementale pour un monde durable.

2. Les identités plurielles

- Hybridation, fluidité, multiplicité et agentivité des identifications ;
- Mixage de langues, créolisation linguistique.

La réinvention d'identités plurielles, notamment incarnées par les jeunes générations, produit des représentations alternatives et inclusives qui conjuguent identités particulières et imaginaires transculturels.

3. Les spiritualités contemporaines

- La réinvention et la transformation des rituels ;
- Les transmissions et les héritages.

Comment l'empreinte des spiritualités contemporaines pénètre les univers séculiers et les quotidiens dans les cultures des rives de la Méditerranée, comment celles-ci habitent et mettent en partage les cultures populaires ?

4. L'histoire collective des migrations

- Les histoires mémorielles et biographiques
- Les histoires des binationaux

Les mémoires des migrations, les histoires diasporiques peuvent être vectrices d'un socle pour penser le commun et le présent, et composer, depuis les parcours et les patrimoines, un récit national vivant et contemporain.

5. La construction des récits

- Documenter le présent, archives vivantes ;
- Mettre en fiction le réel.

Les sociétés civiles sont mobilisées sur les enjeux globaux et initiatrices de nouveaux dialogues entre les individus, les systèmes étatiques et les régimes de pouvoir.

La *Saison Méditerranée* est mise en œuvre par l'Institut français sous l'égide du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture. Le commissariat général de la Saison est confié à Madame Julie Kretzschmar.

<https://www.institutfrancais.com/fr/magazine/zoom/saison-mediterranee-2026-julie-kretzschmar-nommee-commissaire-generale>

Pour contacter le pôle Saisons et Temps forts de l'Institut français : [saisonmediterranee@institutfrancais.com](mailto:saisonmediterranee@institutfrancais.com)

Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement de l'appel à projets détaillé ci-dessous, ainsi que du *Vademecum* de la plateforme IFProg en Annexe 1 et de la liste des dépenses éligibles au soutien de l'Institut français en Annexe 2.

### **1. Dépôt de projet et demande de labellisation**

Cet appel à projets est ouvert aux structures porteuses de projet exclusivement établies en France souhaitant intégrer la programmation de la *Saison Méditerranée*, qui se tiendra en France du **15 mai au 31 octobre 2026**.

**La labellisation d'un projet, avec ou sans financement, permet son intégration à la programmation de la Saison et à sa communication.**

Les structures porteuses de projet souhaitant déposer une demande de labellisation devront déposer un projet via la plateforme IFProg dédiée. Un *Vademecum* explicatif de cette plateforme est disponible en Annexe 1 ci-dessous.

**Un deuxième appel à projets ouvrira en septembre 2025.** Les structures déposantes sont invitées à se positionner soit au premier appel, soit au deuxième appel. Une même structure ne peut effectuer qu'une seule demande de labellisation à la *Saison Méditerranée* en effectuant un dépôt de projet soit au premier appel, soit au deuxième appel.

**En demandant la labellisation de votre projet, vous acceptez les obligations qui en découlent :**

- **Apposer les logos et mentions obligatoires de la Saison sur tous les documents de communication édités dans le cadre de votre projet ;**
- **Soumettre vos supports de communication à validation des équipes de la Saison.**

Pour chaque appel, une commission se réunira pour statuer sur la labellisation des projets déposés et de l'éventuel soutien financier associé à cette labellisation. Un projet peut être déposé pour **labellisation avec financement** ou **labellisation simple**, la labellisation n'entraînant pas automatiquement l'attribution d'un soutien financier.

## **2. Demande de soutien financier et dépenses éligibles**

- Toute demande de soutien financier à la *Saison Méditerranée* s'inscrit dans le règlement des subventions de l'Institut français disponible au lien suivant : <https://www.institutfrancais.com/fr/ressources/reglement-relatif-aux-subventions-allouees-par-institut-francais> ;
- Dans le cadre d'une labellisation avec financement, **le soutien financier de la Saison sera accordé à la structure française déposante ayant effectué le dépôt. Il lui reviendra de s'accorder sur la répartition de ce soutien avec ses partenaires ;**
- Dans le cadre d'une labellisation avec financement, le soutien de la Saison pourra couvrir des dépenses mises en œuvre par les différents partenaires impliqués dans le projet, c'est-à-dire les dépenses mises en œuvre par la structure française ou par ses partenaires dans le cadre contractuel qu'ils définiront ensemble ;
- La Saison ne peut financer intégralement un projet. Des financements complémentaires sont donc à prévoir par les partenaires. **Le soutien financier de l'Institut français ne pourra excéder 50% du budget total du projet et ne pourra porter que sur les dépenses éligibles listées en Annexe 2 ;**
- **Dans le cadre d'une labellisation avec financement, une seule subvention pourra être accordée par structure déposante dans le cadre de la *Saison Méditerranée* ;**
- Le financement de la Saison proviendra de fonds publics et de mécénat. Parmi les projets labellisés, certains seront sélectionnés par le comité des mécènes, constitué par l'Institut français pour la Saison, et recevront un soutien financier spécifique pouvant couvrir jusqu'à 50% du budget total du projet. Les structures porteuses de ces projets **devront proposer des contreparties adaptées au niveau d'engagement**

**des mécènes**, incluant notamment une visibilité sur leurs supports de communication, des invitations aux événements et des accès privilégiés à certaines manifestations le cas échéant. Le projet ne sera notifié d'un soutien du comité des mécènes que lorsque l'offre de contreparties aura été négociée et finalisée avec l'Institut français. **Une description détaillée et chiffrée des possibilités de contreparties devra être fournie dès le dépôt du projet ;**

- **La commission de labellisation peut accorder un financement inférieur à la demande** formulée par la structure porteuse du projet dans le cadre du dépôt.

### **3. Processus de sélection des projets**

La labellisation des projets se déroulera en deux étapes :

**1/ Analyse et évaluation des projets** par les équipes en charge de la mise en œuvre de la Saison, en lien étroit avec la Commissaire de la Saison ;

**2/ Sélection des projets** par la commission de labellisation.

#### **4. Critères d'éligibilité**

- Le projet déposé est complet (formulaire saisi et document obligatoire téléversé) ;
- Le projet s'inscrit dans la temporalité de la Saison (15 mai - 31 octobre 2026) ;
- Le projet est déposé par une structure française (personne morale), sur laquelle repose l'éligibilité et la responsabilité du portage administratif du projet ;
- La structure française propose un projet de coopération avec des partenaires des rives méditerranéennes, dont l'un a minima est issu de l'un des cinq pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Liban.  
Le dépôt s'accompagne d'une lettre commune, co-signée par les partenaires, témoignant du projet de coopération ;
- Le projet s'inscrit dans l'une ou plusieurs des thématiques éditoriales de la Saison, à savoir : Utopies spéculatives, Identités plurielles, Spiritualités contemporaines, Histoire collective des migrations, Construction des récits.

#### **5. Critères d'évaluation des projets**

Les projets seront évalués au regard des critères suivants :

##### **1/ Expérience de la structure porteuse du projet**

Expérience de la structure porteuse du projet dans la réalisation de projets de coopération internationale, en particulier dans l'espace méditerranéen ;

##### **2/ Qualité de la coopération**

Engagement et implication de l'ensemble des partenaires dans la conception et la mise en œuvre du projet. Attention portée à la pérennité du partenariat au-delà de la Saison (suites envisagées) ;

### **3/ Pertinence éditoriale et caractère innovant du projet**

Pertinence et cohérence du projet au regard des thématiques éditoriales de la Saison, caractère innovant du projet ;

### **4/ Dimension inclusive du projet**

Caractère inclusif du projet : volet dédié au champ social et/ou au secteur éducatif ;

### **5/ Impact du projet**

Définition des objectifs du projet, présence d'indicateurs de mesure d'atteinte de ces objectifs, cohérence avec l'impact recherché auprès des publics cibles notamment ;

### **6/ Faisabilité du projet**

Budget réaliste et équilibré, dépenses directement liées au projet et nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, contribution et valorisation des partenaires dans le budget ; adéquation des moyens de production et/ou de mise en œuvre aux ambitions du projet (lieux de diffusion confirmés notamment) ;

### **7/ Dimension écoresponsable du projet**

Projet éco-construit ou incluant une dimension écoresponsable (projet privilégiant les mobilités douces, favorisant la réutilisation ou le réemploi de matériaux...) ;

### **8/ Égalité entre les femmes et les hommes**

Projet qui tend à une parité entre les femmes et les hommes dans le choix des artistes, intervenantes et intervenants, expertes et experts, ses participantes et participants et équipes artistiques, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le choix des partenaires, intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes comme l'un des objectifs du projet et mise en œuvre de ressources dédiées ;

L'ensemble de ces critères d'évaluation seront pondérés au regard de l'équilibre entre les différentes disciplines, thématiques et géographies.

## **6. Commission de labellisation**

Pour chaque appel à projets, une commission de labellisation se réunira pour statuer de la labellisation des projets.

La commission de labellisation sera présidée par la Commissaire générale de la Saison, Madame Julie Kretzschmar, et réunira les membres suivants :

- Un représentant ou une représentante de la direction de l'Institut français ;

- Un représentant ou une représentante de la délégation interministérielle à la Méditerranée (DIMED) ;
- Un représentant ou une représentante du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Un représentant ou une représentante du ministère de la Culture ;
- Un représentant ou une représentante de la Direction Mobilités et Manifestations Internationales de l'Institut français ;
- Un représentant ou une représentante d'une autre direction de l'Institut français ;
- L'ensemble des expertes sectorielles du pôle Saisons et Temps forts de l'Institut français ;

La commission de labellisation se réserve le droit d'ajourner un projet déposé au premier appel à projets, c'est-à-dire de le renvoyer en deuxième commission, afin de recueillir auprès de la structure déposante un complément d'information.

## **7. Modalités de communication des résultats**

- Communication des résultats au déposant :

Les structures déposantes seront informées de la décision de la commission de labellisation par voie électronique. Toute labellisation d'un projet sera matérialisée par une lettre de labellisation envoyée par mail à la structure déposante.

- Communication publique des résultats :

Les résultats de l'appel à projets (uniquement les projets retenus et donc labellisés par le commissariat de la Saison) seront publiés sur le site internet de l'Institut français.

- Procédure de dialogue entre la commission de labellisation et les déposants :

Les structures déposantes dont le projet n'a pas été retenu pourront obtenir des explications complémentaires quant à la décision de la commission de labellisation en écrivant à l'adresse [saisonmediterranee@institutfrancais.com](mailto:saisonmediterranee@institutfrancais.com).

## **8. Calendrier**

Les structures porteuses de projet pourront déposer un projet soit :

- Lors du premier appel à projets, en mars 2025
- Lors du second appel à projets, en septembre 2025

**Important** : Une même structure déposante ne peut effectuer qu'une seule demande de labellisation à la *Saison Méditerranée* en effectuant un dépôt de projet soit au premier appel, soit au deuxième appel.

### **Premier appel à projets**

- Ouverture de la plateforme de dépôt de projet : 19 mars 2025
- Clôture de l'appel à projet : 23 avril 2025 à 23h59 (heure de Paris)
- Période d'évaluation des projets : 24 avril 2025 – juin 2025
- Commission de labellisation des projets : juin 2025
- Annonce publique des résultats : juillet 2025

### **Deuxième appel à projets**

- Ouverture de la plateforme de dépôt de projet : 3 septembre 2025
- Clôture de l'appel à projet : 8 octobre 2025 à 23h59 (heure de Paris)
- Période d'évaluation des projets : 9 octobre – décembre 2025

### **9. Le traitement de vos données personnelles**

*Lors de la candidature de votre projet, l'Institut français collecte le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées de contact de plusieurs interlocuteurs au sein de la ou des structures porteuse(s) du projet.*

*Ces informations sont traitées afin de pouvoir contacter les interlocuteurs pertinents dans le cadre des processus de sélection et d'évaluation des projets ainsi que pour l'invitation des interlocuteurs pertinents dans le cadre de la Saison concernée.*

*Ces données sont conservées pendant toute la durée de la Saison et jusqu'à 5 ans après sa clôture.*

*Ces données ne font pas l'objet de vente ou de location. Elles peuvent être partagées aux autorités judiciaires et de police compétentes dans le cadre de procédures d'enquête, conformément au droit applicable.*

*Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez du droit de demander l'accès, la rectification, la suppression ou la portabilité de vos données. Vous disposez du droit de demander la limitation ou de vous opposer au traitement de vos données.*

*Vous disposez enfin du droit droit-mortem.*

*Ces droits peuvent être exercés en écrivant à [dpo@institutfrancais.com](mailto:dpo@institutfrancais.com) ou par courrier à  
Institut français – Le délégué à la protection des données  
40 rue de la Folie-Regnault, 75 011 Paris – France*

*Veillez noter que l'exercice d'un droit de limitation, de suppression ou d'opposition durant les périodes de sélection et d'évaluation des projets est susceptible de retarder, de compliquer ou d'empêcher l'évaluation de votre projet.*

*Vous pouvez porter réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés.*

**Annexe 1**  
Vademecum de la plateforme de dépôt IFProg  
(Tutoriel explicatif du formulaire de dépôt de projet)

- **Créer un compte utilisateur**

Pour utiliser la plateforme IFProg, vous devez avoir créé un compte utilisateur sur le site Internet de l'Institut français. Si vous n'avez pas encore de compte, veuillez en créer un via le lien suivant : <https://authentification.institutfrancais.com/user/register>

**Civilité\***

- Madame  
 Monsieur  
 Autre

**Informations personnelles**

\* Champs requis

**Nom\***

**Prénom\***

**Adresse de courriel - exemple@courriel.com\***

L'adresse e-mail n'est pas rendue publique. Il ne sera utilisé que si vous avez besoin d'être contacté à propos de votre compte ou pour les notifications d'activation.

**Mot de passe\***

Votre mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre.  
Merci d'éviter les caractères spéciaux suivants : &\*\$%#@

Sécurité du mot de passe :

Merci de sélectionner l'option « **Professionnel de la culture** » dans la rubrique « Pour créer un compte » (voir capture d'écran ci-dessous).

## Pour créer un compte

Précisez si vous êtes :\*

- Membre du réseau culturel / Institut français de Paris  
*Les personnes travaillant dans des Instituts français, des Alliances Françaises, des SCAC ou des ministères de tutelle.*
- Professionnel de la culture
- Autre

Une fois votre compte créé, vous pourrez accéder à la plateforme IFProg. Merci de noter que le ou la propriétaire du compte utilisateur doit être le ou la responsable du projet au sein de votre structure. Son adresse électronique sera l'identifiant pour l'accès à la plateforme IFProg et au dossier de candidature pour l'appel à projets « **Saison Méditerranée 2026 / demande de labellisation** ».

Le déposant ou la déposante devra être en mesure de répondre aux différentes questions relatives au projet (descriptif du projet, calendrier, partenaires, budget, etc.), depuis le dépôt de dossier pour la demande de labellisation jusqu'à l'envoi du bilan du projet après le déroulement de celui-ci.

Le soutien financier de la Saison sera accordé à la structure porteuse de projet ayant effectué le dépôt.

Merci de veiller à conserver soigneusement votre identifiant et votre mot de passe.

Ils vous serviront à revenir sur votre dossier pour le compléter si vous l'avez enregistré en mode « brouillon », ou si le Commissariat de la Saison vous y invite.

- **Déposer un projet**

Rendez-vous sur la plateforme IFProg :

<https://authentification.institutfrancais.com/user/register>

Connectez-vous avec vos identifiants créés précédemment.

Une fois sur la page d'accueil du site répertoriant tous les appels à projets en cours, veuillez-cliquer sur l'appel à projets « **Saison Méditerranée 2026 / demande de labellisation** ».

Pour lire les informations générales sur l'appel à projets (règlement et Vademecum), cliquez sur le bouton « Plus d'informations ».

Pour déposer votre projet, cliquez sur le bouton « Candidater ».

Plus d'informations

Candidater

La langue de saisie du formulaire est le **français**.

Dans le formulaire, les astérisques rouges \* correspondent à des champs obligatoires.

Le bouton + **Ajouter** vous permettra, tout au long du formulaire, d'ajouter une ou plusieurs nouvelles entrées (renseigner plusieurs étapes du projet, plusieurs demandes de soutien, plusieurs partenaires, etc.). Le bouton x vous permettra quant à lui de supprimer une entrée que vous auriez précédemment créée.

À la fin de chaque partie du formulaire, n'oubliez pas de cliquer sur le **bouton « Sauvegarder & Continuer »** afin que vos informations soient conservées.

Le formulaire peut être complété en plusieurs fois : vous pouvez enregistrer votre dossier en mode brouillon et revenir dessus plus tard.

- **Porteur du projet**

- **Responsable du projet au sein de votre structure** : personne en charge du pilotage du projet au sein de la structure qui dépose le projet

- **Quel type de soutien demandez-vous à l'Institut français dans le cadre de la Saison Méditerranée 2026 ?** : Si vous demandez une labellisation sans financement, veuillez sélectionner « Labellisation sans financement ».

Si vous demandez une labellisation accompagnée d'un soutien financier de la part de la Saison Méditerranée 2026 pour votre projet, veuillez l'indiquer en sélectionnant « Labellisation avec financement ». Le montant du soutien demandé à la Saison Méditerranée 2026 doit alors être renseigné dans la section Budget du formulaire, dans la case « Demande de soutien à la Saison Méditerranée 2026 ».

- **Structure** : établissement qui porte le projet. Il s'agit d'une personne morale (association, établissement public, société, etc.). Toute institution, publique ou privée, peut déposer un projet.

- **Représentante ou représentant légal de la structure** : personne habilitée à engager juridiquement l'établissement et le représenter (Président, Directeur, etc.)

- **Responsable de la communication pour le projet** : personne qui sera l'interlocutrice ou l'interlocuteur du Pôle des Saisons et de la Direction de la Communication et du Mécénat de l'Institut français au moment de la production et de la validation des outils de communication.

- **Responsable des partenariats et du mécénat** : personne qui sera l'interlocutrice ou l'interlocuteur du Pôle des Saisons et de la Direction de la Communication et du Mécénat de l'Institut français dans le cas de l'attribution d'un soutien de la part du comité des mécènes de la Saison.

- **Avez-vous demandé, pour ce même projet, un soutien auprès d'un autre dispositif de l'Institut français ?** : Il peut s'agir d'un soutien demandé auprès d'un autre département ou pôle de l'Institut français. Si vous sollicitez un soutien au titre des conventions de partenariat qui lient l'Institut français à certaines collectivités territoriales françaises, merci de penser à l'indiquer dans le formulaire.

- **Avez-vous demandé, pour ce même projet, un soutien auprès d'une autre institution, publique ou privée, française ou étrangère ?** : Il peut s'agir d'une association, d'un établissement public, d'une société, etc. qui se situe en France ou dans un autre pays partenaire de votre structure.

- **Avez-vous déjà bénéficié d'un soutien de l'Institut français dans le cadre d'une Saison au cours des dernières années ?** : Si oui, veuillez indiquer la ou les Saison(s) pendant laquelle ou lesquelles votre structure a été soutenue.

- **En-dehors du cadre des Saisons, avez-vous bénéficié du soutien d'un autre dispositif de l'Institut français au cours des trois dernières années ?** : Si vous avez bénéficié du soutien d'un autre département ou pôle de l'Institut français au cours des trois dernières années dans le cadre d'un autre projet que celui que vous déposez, veuillez l'indiquer ici.

- **Description du projet**

- **Description du projet** : veuillez indiquer l'intitulé du projet ainsi qu'une description de celui-ci (2500 caractères maximum).

- **Discipline principale** : veuillez indiquer la discipline principale de votre projet. Si votre projet est pluridisciplinaire, vous avez la possibilité d'ajouter des disciplines secondaires en répondant « Oui » à la question « Le projet appartient-il à une ou plusieurs autre(s) discipline(s) ? ». Si besoin, cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter d'autres disciplines.

- **Format de la manifestation** : veuillez indiquer quel est le format de votre projet en sélectionnant un format parmi la liste déroulante. Si votre projet se déroule sous différents formats, vous pouvez ajouter des formats supplémentaires en répondant « Oui » à la question « Votre projet comprend-il une manifestation ou un événement d'un autre format ? ». Si besoin, cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter d'autres formats.

- **Thématique(s)** : il s'agit des thématiques indiquées dans le règlement de l'appel à projets de la Saison Méditerranée 2026. Veuillez sélectionner la ou les thématique(s) dans lesquelles s'inscrit votre projet. Vous pouvez sélectionner plusieurs thématiques en cliquant sur **+ Ajouter**. Merci de développer en quoi votre projet s'inscrit dans la ou les thématique(s) sélectionnée(s).

- **Engagement social et environnemental** : veuillez préciser en quoi votre projet intègre un volet dédié au champ social et/ou au secteur éducatif (900 caractères maximum). Veuillez également préciser en quoi le projet faisant l'objet de la demande inclut une dimension éco-responsable (900 caractères maximum) et préciser en quoi le projet faisant l'objet de la demande porte une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes (900 caractères maximum).

- **Public(s), communication, mécénat** : veuillez indiquer le(s) public(s) visés par votre projet, ainsi que le plan de communication (qu'il soit prévisionnel ou avéré) et préciser les contreparties (de manière chiffrée et détaillée) que vous seriez en mesure de fournir à d'éventuels mécènes si votre projet devait recevoir un soutien financier de la part du comité des mécènes de la Saison Méditerranée.

- **Calendrier** : si votre projet comporte plusieurs composantes ou étapes (notamment dans différents lieux et/ou pays), une itinérance (création ou tournée dans plusieurs lieux par exemple), vous pouvez en ajouter en répondant « oui » à la question « Votre projet comporte-t-il plusieurs étapes ? ». Cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter d'autres lieux/étapes. Si votre projet ne comporte pas plusieurs composantes ou étapes, veuillez renseigner le lieu où se déroule le projet ainsi que les dates du projet.

- **Partenaire issu de l'un des cinq pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Liban**

La structure française propose un projet de coopération avec des partenaires des rives méditerranéennes, dont l'un a minima est issu de l'un des cinq pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Liban. Veuillez renseigner ici les informations de contact de ce partenaire.

Ce partenaire est un établissement, une structure, une opératrice ou un opérateur qui coconstruit le projet avec la structure déposante. Il peut s'agir d'une association, d'un établissement public, d'une société, etc. ou d'une personne physique.

- **Responsable du projet** : personne en charge du pilotage du projet pour le partenaire.

- **Autre(s) partenaire(s) méditerranéen(s) (hors réseau culturel)**

Ce ou ces partenaires sont des établissements, structures, opératrices ou opérateurs qui coconstruisent le projet avec la structure déposante. Il peut s'agir d'associations, d'établissements publics, de sociétés, etc. ou de personnes physiques.

- **Autre(s) partenaire(s)**

- **Des postes du réseau culturel diplomatique français à l'étranger sont-ils impliqués dans votre projet ?** : Si des postes du réseau culturel diplomatique français à l'étranger sont impliqués dans votre projet (Alliance Française, Institut français à l'étranger, Service de coopération et d'action culturelle d'une Ambassade...), veuillez répondre « Oui » à cette question et préciser les postes impliqués dans votre projet.

- **Des institutions ou des structures autres que celles citées précédemment sont-elles impliquées dans votre projet ?** Veuillez indiquer dans cette section toutes structures, institutions et partenaires français et étrangers associés à votre projet.

- **Y a-t-il des artistes, professionnels ou professionnelles, personnalités etc. impliqué(e)s dans votre projet ?** Veuillez indiquer ici les artistes, professionnels ou professionnelles, personnalités impliquées dans votre projet. Veuillez préciser leur nom ainsi que leur rôle dans le projet.

- **Budget du projet**

Merci de remplir impérativement et le plus complètement possible le budget prévisionnel de votre projet. Cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter des entrées si besoin.

- **Recettes : Demande de soutien à la Saison Méditerranée 2026** : veuillez inscrire ici le montant du soutien financier demandé à la Saison Méditerranée 2026 (dans le cadre d'une demande de labellisation avec financement).

Si vous ne demandez pas de financement, veuillez saisir « 0 » dans cette case.

Le budget saisi est un budget consolidé du projet, et comprend donc les dépenses et recettes des partenaires avec lesquels le projet est coconstruit.

- **Documents à transmettre**

Il est **obligatoire** de joindre une lettre commune, co-signée par les partenaires, témoignant du projet de coopération.

La lettre commune doit respecter les contraintes suivantes : **format PDF, 1 page maximum, 1 Mo maximum.**

Il est possible (mais non obligatoire) de joindre un document de présentation du projet ou tout autre document susceptible d'appuyer la demande (détail de l'équipe artistique et technique, budget détaillé, présentation du plan de communication...).

Ce document optionnel doit respecter les contraintes suivantes : **format PDF, 15 pages maximum, 10 Mo maximum.**

Une fois votre dossier complété, cliquez sur « Envoyer mon dossier » (bouton situé sous le menu des formulaires).

Après envoi de votre candidature, vous recevrez un courriel de confirmation avec votre dossier en pièce jointe.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, imprimer une copie de votre dossier en cliquant sur l'icône de l'imprimante (en haut à droite de l'écran).

**N'oubliez pas que vous pouvez enregistrer votre dossier en mode brouillon.**

Les équipes de l'Institut français se tiennent à votre entière disposition pour vous accompagner lors du dépôt de projet et vous remercient de votre intérêt pour la Saison Méditerranée.

Pour toute question concernant le formulaire ainsi que les éventuels soucis rencontrés lors du dépôt, vous pouvez écrire à l'adresse électronique :

[saisonmediterranee@institutfrancais.com](mailto:saisonmediterranee@institutfrancais.com)

**Annexe 2**  
 Liste des dépenses éligibles au soutien de l'Institut français

<b>ANNEXE : LISTE DES DEPENSES ELIGIBLES AU SOUTIEN A PROJET</b>	
<i>Rappel : seules les dépenses dont l'objet sera réalisé entre les dates de début et de fin du projet inscrites au contrat sont éligibles.</i>	
<b>NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Voyages préparatoires (Transport de personnes)</b>	<p>Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat</p> <p>Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux</p> <p>Taxis et frais kilométriques non éligibles.</p>
<b>Voyages (Transport de personnes)</b>	<p>Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat</p> <p>Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux</p> <p>Taxis et frais kilométriques non éligibles.</p>
<b>Hébergement</b>	Les dates d'hébergement doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat
<b>Défraiements (per diem)</b>	<p>Les dates de réalisation des dépenses doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat</p> <p>Merci de fournir la liste des participants</p> <p>Attestation de versement de per-diem signé par le bénéficiaire</p>
<b>Transport du matériel, transport des œuvres, fret :</b> Fret Assurance transport matériel Conditionnement des œuvres, emballage, fabrication caisse	Prestation uniquement, Les coûts internes de la structure bénéficiaire ne sont pas éligibles (rémunération des employés, frais kilométriques...)
<b>Assurance des œuvres, assurance du matériel</b>	
<b>Taxes aéroport, Carnet ATA, Excédents de bagage MCO</b>	
<b>Visas</b>	hors déplacement pour récupérer les visas
<b>Prestations / Honoraires :</b> Photographe Intervenant, expert Artiste Traduction	Pour les intervenants français le numéro de Siret est obligatoire
<b>Droits d'auteur :</b> Écriture Photographe Artiste	Pour les intervenants français le numéro d'AGESSA ou Maison des artistes est obligatoire

<b>NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Cachets :</b> Artiste  Technicien (régisseur, éclairage, monteur, truquiste...)	
<b>Surtitrage - Sous-titrage</b>	
<b>Captation</b>	
<b>Communication :</b> Relations presse / prestations Catalogue Site internet temporaire propre à l'événement Brochure, flyer Affiche Publicité DVD Impression Graphisme Photogravure Traduction Photographe	
<b>Location de stand, d'espace, de salle</b>	
<b>Location de matériel et de studio</b>	
<b>Fabrication d'installation de décor</b>	Installation temporaire uniquement
<b>Construction de structure temporaire</b>	Hors achat pérenne et en vue de réaliser une économie de fret
<b>Prestation professionnelle (frais d'animation, formation)</b>	Dépenses éligibles <u>exclusivement</u> dans le cadre du :
<b>Acquisition de document, contenus numériques</b>	- Fonds Médiathèques - Plan d'appui à la formation - Fonds langue française
<b>Abonnements périodiques et contenus numériques</b>	Dépenses éligibles <u>exclusivement</u> dans le cadre du
<b>Prestations informatiques (achat de logiciel, hébergement, développement)</b>	Fonds Médiathèques
<b>Achat de matériel informatique et audiovisuel</b>	Dépenses éligibles <u>exclusivement</u> dans le cadre du - Fonds Médiathèques La prise en charge de ce poste de dépense par l'IF ne peut représenter plus de 30% de l'aide accordée.
<b>Achat de mobilier</b>	Dépenses éligibles <u>exclusivement</u> dans le cadre du Fonds Médiathèques La prise en charge de ce poste de dépense par l'IF ne peut représenter plus de 30% de l'aide accordée.

***NB :** Toute facture relevant d'un contrat de cession de spectacle présentée en justification d'une dépense devra être accompagnée d'une copie dudit contrat. Dans le cas où le contrat de cession couvrirait des dépenses non éligibles, la prise en charge de l'Institut français sera limitée à 80% du montant total du contrat de cession de spectacle.*